

RESOLUTION N°7  
SUR LES ATTEINTES PORTES PAR LES POUVOIRS PUBLICS A L'INDEPENDANCE DU  
BARREAU DU TCHAD

**La Conférence internationale des barreaux de tradition juridique commune, réunie à Cotonou au Bénin, pour son 30<sup>ème</sup> Congrès, du 2 au 5 décembre 2015,**

connaissance prise des difficultés rencontrées par le Barreau du Tchad et des atteintes portées par les pouvoirs publics, notamment les plus hautes autorités judiciaires du pays, à son indépendance et à la maîtrise de son tableau,

rappelle que l'indépendance de la justice et la liberté du Barreau sont consacrées par la Déclaration de Bamako, à laquelle le Tchad a souscrit,

invite les autorités tchadiennes à tout mettre en œuvre pour que cette indépendance et cette liberté soient scrupuleusement respectées.